

**Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 20 octobre 2021 à 19 h, par visioconférence**

|                   |                   |                    |
|-------------------|-------------------|--------------------|
| <b>Présents :</b> | Isabel Béland     | Commissaire-parent |
|                   | Stephen Burke     | Président          |
|                   | Heather Clibbon   | Commissaire        |
|                   | Debbie Cornforth  | Commissaire-parent |
|                   | David Eden        | Commissaire        |
|                   | Christian Falle   | Commissaire-parent |
|                   | Debbie Ford-Caron | Commissaire        |
|                   | André Gosselin    | Commissaire        |
|                   | Chantal Guay      | Commissaire        |
|                   | Jason Kilganan    | Commissaire-parent |
|                   | Cameron Lavallee  | Commissaire        |
|                   | Ian O’Gallagher   | Commissaire        |
|                   | France Pedneault  | Commissaire        |
|                   | Stephen Pigeon    | Directeur général  |
|                   | Jean Robert       | Vice-président     |
|                   | Jo Rosenhek       | Commissaire        |

**Absents :** Jo-Ann Toulouse Commissaire

**Également**

|                   |                 |                                                                                |
|-------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Présents :</b> | Guyline Allard  | Directrice du Service des ressources financières                               |
|                   | Stéphane Lagacé | Directeur des Services éducatifs                                               |
|                   | Yves Lambert    | Président du SECQ                                                              |
|                   | Nancy L’Heureux | Directrice du Service des ressources humaines,<br>Directrice générale adjointe |
|                   | Benoît Sévigny  | Directeur des bâtiments et des équipements,<br>Technologies de l’information   |
|                   | Melanie Simard  | Secrétaire de séance                                                           |
|                   |                 |                                                                                |

**21-10.01 Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 00.

**21-10.02 Adoption de l’ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour, avec le retrait du point 10. h) Révision de la politique de reconnaissance des territoires autochtones, et la renumérotation des points en conséquence.

**21-10.03 Période de questions réservée au public**

Il n’y a eu aucune question.

**21-10.04      Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent.

**21-10.05      Correspondance des élèves**

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

**21-10.06      Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021**

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par H. Clibbon et RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 8 septembre 2021 tel qu'il a été distribué.

Les commissaires-parents J. Kilganan et I. Béland, ainsi que le commissaire C. Lavallee se sont abstenus de voter.

**21-10.07      Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

**21-10.08      Rapport du président**

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- Condoléances à la famille de Jackson Fortin le 9 septembre 2021
- Réunion du conseil d'administration de l'ACSAQ du 10 septembre 2021
- Réunion du comité exécutif de l'ACSAQ du 15 septembre 2021
- Présentation de l'ACSAQ devant la Commission parlementaire sur le projet de loi 96 le 23 septembre 2021
- Comité d'éthique et de gouvernance du 5 octobre 2021
- Lettre de remerciement et de reconnaissance à Mme Michelle Morin-Doyle le 8 octobre 2021
- Fondation du Centre de ressources pour les familles militaires Valcartier – La Crie 2021
- Réunion d'ordre du jour du 12 octobre 2021

**21-10.09      Rapport du directeur général**

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Bilan actualisé des Services éducatifs
- b) Bilan mensuel à propos de la COVID-19
- c) Portes ouvertes des écoles secondaires
- d) Audit
- e) Le point sur les négociations

- f) Objectifs organisationnels du directeur général 2021-2022
1. Mettre en place un comité de leadership éducatif pour guider et superviser la réussite des élèves de la CSCQ après la pandémie et au-delà ;
  2. Ramener les équipes scolaires dans un état d'esprit d'enseignement/d'apprentissage, en favorisant de bonnes stratégies pédagogiques et des pratiques collaboratives ;
  3. Développer davantage les compétences d'apprentissage mixte – en s'assurant que les compétences en ligne acquises pendant la pandémie continueront de s'améliorer à l'avenir, en accord avec le Plan numérique du MEQ ;
  4. Améliorer les services directs aux administrations scolaires en ce qui concerne le suivi des budgets scolaires ;
  5. Soutenir les nouveaux directeurs d'école et les nouveaux directeurs dans leurs fonctions ;
  6. Élaborer un cadre de gestion du télétravail et de ses impacts sur notre organisation ;
  7. Suivre de près l'évolution des projets de nouvelles écoles en cours, des projets d'agrandissement en cours, ainsi que des projets futurs qui seront présentés au MEQ ;
  8. S'assurer que notre réseau respecte ou dépasse toutes les normes de sécurité demandées par le Secrétariat du Conseil du Trésor ;
  9. S'assurer que toutes les fonctions généralement exécutées par le Secrétariat général sont menées à bien ;
  10. Garantir la transparence en continuant à fournir au Conseil des commissaires les informations pertinentes et opportunes nécessaires pour faciliter la prise de décisions judicieuses afin d'offrir des services de la meilleure qualité à nos étudiants.
- g) Comités des relations de travail
- i) Employés-cadres – directeurs, coordinateurs et gestionnaires
  - ii) Directions d'école ou de centre
  - iii) Enseignants
  - iv) Professionnels
  - v) Personnel de soutien

a) RSEQ Québec – Chaudière-Appalaches – Honoraires et représentants

- i. Adhésion au Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) – Région Québec et Chaudière-Appalaches

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par H. Clibbon et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec paie les frais d'adhésion pour l'année scolaire 2021-2022 sur la base de 0,28 \$ par élève inscrit au 30 septembre. Ce faisant, la Commission scolaire reconnaît les objectifs du RSEQ-QCA et lui confère le statut de membre, comme prévu dans leurs lettres patentes.

- ii. Délégation de représentants

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par H. Clibbon et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE pour l'année scolaire 2021-2022 la Commission scolaire Central Québec délègue, Monsieur Stéphane Lagacé comme délégué officiel et délégué à l'assemblée générale annuelle. Le mandat du délégué de la Commission scolaire porte principalement sur le programme d'activités que le RSEQ Québec-Chaudière-Appalaches a soumis à notre attention. À cet effet, ce délégué a le mandat officiel de participer aux décisions et d'en assurer le suivi, selon les procédures établies par la Commission scolaire.

b) RSEQ Saguenay – Lac-Saint-Jean – Honoraires et représentants (adoption)

- i. Adhésion au Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) – Région du Saguenay – Lac-St-Jean

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec paie les frais d'adhésion pour l'année scolaire 2021-2022 sur la base de 0,28 \$ par élève inscrit au 30 septembre. Ce faisant, la Commission scolaire reconnaît les objectifs du RSEQ Saguenay – Lac-St-Jean et lui accorde le statut de membre, comme prévu dans leurs lettres patentes.

b) RSEQ Saguenay – Lac-Saint-Jean – Honoraires et représentants (adoption)  
(suite)

## ii. Délégation de représentants

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU à l'unanimité; QUE pour l'année scolaire 2021-2022 la Commission scolaire Central Québec délègue M. Jamie Kirlin et M. Derek Savoy. Le mandat des représentants de la Commission scolaire porte principalement sur le programme d'activités que le RSEQ Saguenay - Lac-St-Jean a soumis à notre attention. À cet effet, ces délégués ont le mandat officiel de participer aux décisions et d'en assurer le suivi, conformément aux procédures établies par la Commission scolaire.

c) RSEQ Mauricie – Honoraires et représentants

## i. Adhésion au Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) – Région de la Mauricie

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par F. Pedneault et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec paie les frais d'adhésion pour l'année scolaire 2021-2022 sur la base de 0,28 \$ par élève inscrit au 30 septembre. Ce faisant, la Commission scolaire reconnaît les objectifs du RSEQ Mauricie et lui accorde le statut de membre, tel qu'énoncé dans leurs lettres patentes.

## ii. Délégation de représentants

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par F. Pedneault et RÉSOLU à l'unanimité; QUE pour l'année scolaire 2021-2022, la Commission scolaire Central Québec délègue M. Simon Taillefer et Mme Carol-Ann Upshall. Le mandat des représentants de la Commission scolaire porte principalement sur le programme d'activités que le RSEQ Mauricie a soumis à notre attention. À cet effet, ces délégués ont le mandat officiel de participer aux décisions et d'en assurer le suivi, conformément aux procédures établies par la Commission scolaire.

d) Plan triennal de destination des immeubles et des actes d'établissement (dépôt)

Le projet de plan triennal pour la destination des immeubles et des actes d'établissement a été déposé à des fins de consultation.

e) Critères pour l'admission et l'inscription des étudiants 2021-2022 (dépôt)

Le projet de critères d'admission et d'inscription des étudiants 2021-2022 a été déposé à des fins de consultation.

f) Nomination des commissaires aux comités de la CSCQ 2021-2022

- a) Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE pour l'année scolaire 2021-2022, le Comité exécutif soit composé du directeur général, Stephen Pigeon, du président, Stephen Burke, du vice-président, Jean Robert, de la commissaire-parent, Isabel Béland, et des commissaires Heather Clibbon, Debbie Ford-Caron, Ian O'Gallagher, Jo Rosenhek et David Eden.
- b) Il est PROPOSÉ par C. Falle, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE pour l'année scolaire 2021-2022, les représentants des commissaires aux comités de la Commission scolaire Central Québec soient les suivants.

**Comité de vérification :** Jean Robert, Debbie Ford-Caron et Cameron Lavallee

**Comité de parité du conseil :** Jean Robert

**Comité d'éthique et de gouvernance :** Stephen Burke, Heather Clibbon, France Pedneault et Christian Falle

**Évaluation du directeur général :** Stephen Burke, Isabel Béland, Debbie Ford-Caron et Jean Robert

**Comités d'expulsion :**

Chibougamau : Jo-Ann Toulouse

Jonquière : Debbie Ford-Caron

La Tuque : Chantal Guay

Ville de Québec : André Gosselin

Thetford Mines : Jean Robert

Trois-Rivières : France Pedneault

Shawinigan : Christian Falle

f) Nomination des commissaires aux comités de la CSCQ 2021-2022 (suite)

**Comité des ressources humaines :** Stephen Burke, Debbie Cornforth, Jason Kilganan et André Gosselin

**Comités des relations de travail :**

Administrateurs des écoles et des centres : Jean Robert et Ian O'Gallagher

Personnel supérieur de service : Stephen Burke et Jean Robert

**Comités de révision des décisions :**

Chibougamau/Jonquière : Debbie Ford-Caron, Chantal Guay et Jo-Ann Toulouse

Ville de Québec : David Eden et Jo Rosenhek

Thetford Mines : Jean Robert

Trois-Rivières/Shawinigan/La Tuque : Chantal Guay, France Pedneault et Christian Falle

**Comités consultatifs des transports :**

CSCQ (Ville de Québec) : Cameron Lavallee et Debbie Cornforth

C.s.s. de la Beauce-Etchemin : Jean Robert

C.s.s. de l'Énergie : Chantal Guay

C.s.s. de la Jonquière : Debbie Ford-Caron

C.s.s. de Portneuf : Jo Rosenhek

C.s.s. du Chemin-du-Roy : France Pedneault

C.s.s. du Lac-Saint-Jean : Debbie Ford-Caron

g) Révision de la politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour (dépôt)

Le projet de politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour a été déposé à des fins de consultation.

h) Politique des indemnités des commissaires (adoption)

Il est PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la politique révisée sur les allocations des commissaires soit adoptée telle que présentée à l'annexe 1 du procès-verbal.

i) Embauche de la Protectrice de l'élève

ATTENDU QUE, comme stipulé dans le mandat adopté par le Conseil des commissaires pour le comité d'éthique et de gouvernance, le comité doit faire une recommandation au Conseil des commissaires concernant la personne à nommer au poste de protecteur de l'étudiant ;

ATTENDU QUE le comité d'éthique et de gouvernance s'est réuni à plusieurs reprises pour préparer le profil et l'affichage du poste, pour examiner les candidatures reçues et pour interviewer les candidats ;

ATTENDU QUE le comité d'éthique et de gouvernance a préparé une recommandation pour le Conseil des commissaires ;

Il est PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par H. Clibbon et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des commissaires accepte la recommandation du comité d'éthique et de gouvernance et que Karina Brassard soit nommée Protectrice des élèves de la Commission scolaire Central Québec à compter de maintenant.

j) Résolution pour remercier la Protectrice des étudiants sortante

ATTENDU QUE la protectrice des élèves, Mme Anne Letellier de St-Just, a remis sa démission à compter du 30 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE durant sa longue carrière à titre de protectrice des élèves de la CSCQ, Mme Letellier de St-Just a examiné les plaintes des élèves et des parents et déterminé si leurs plaintes étaient justifiées. Au besoin, elle recommandait au Conseil des commissaires les mesures correctives qu'elle jugeait appropriées, conformément aux procédures établies dans le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la CSCQ ;

ATTENDU QUE Mme Letellier de St-Just a toujours placé les intérêts des élèves au premier plan.

j) Résolution pour remercier la Protectrice des étudiants sortante (suite)

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec adopte une résolution pour remercier notre protectrice des élèves sortante en la personne d'Anne Letellier de St-Just pour son dévouement exceptionnel à servir au mieux les élèves et leurs parents durant sa longue et distinguée carrière comme protectrice des élèves de la CSCQ.

k) Expulsion d'un étudiant

ATTENDU QUE le directeur de l'école secondaire St-Patrick a recommandé l'expulsion d'un élève ;

ATTENDU QUE conformément à la politique de la Commission scolaire central Québec sur l'expulsion des élèves, un comité ad hoc a été formé et a recommandé de maintenir la demande d'expulsion de l'élève ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire s'inquiète de la sécurité des autres élèves, des membres du personnel et de sa propre sécurité ;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a formé un comité d'expulsion qui s'est réuni le 20 octobre 2021 pour entendre l'élève et sa famille. L'élève et sa famille n'ont pas participé ;

ATTENDU QUE le père a communiqué avec la commission scolaire et a exprimé qu'il ne s'opposerait pas à l'expulsion de son fils ;

ATTENDU QUE le père a informé la commission scolaire de son intention d'envoyer son enfant dans une commission scolaire francophone ;

ATTENDU QUE la mère n'a pas répondu aux communications de la commission scolaire concernant cette recommandation ;

k) Expulsion d'un étudiant (suite)

IL EST PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par C. Falle et RÉSOLU à l'unanimité; QUE, conformément à la recommandation du Comité des expulsions et à l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., ch. I-13.3), l'ÉTUDIANT\* de l'école secondaire St-Patrick soit expulsé des écoles de la Commission scolaire Central Québec pour avoir enfreint la politique d'expulsion de la Commission scolaire, notamment pour avoir manifesté des comportements violents et dangereux; et

QUE l'expulsion de l'ÉTUDIANT\* des écoles de la Commission scolaire Central Québec prenne effet immédiatement.

*\* Le nom de l'étudiant peut se trouver dans un dossier confidentiel du Secrétariat Général.*

l) Demande d'espace supplémentaire — École primaire de Portneuf

ATTENDU QUE l'école primaire de Portneuf n'a pas de gymnase;

ATTENDU QU'il est important que l'école primaire de Portneuf ait son propre gymnase adapté dans son bâtiment;

ATTENDU QUE l'activité physique régulière favorise la concentration, ce qui est un facteur clé de la réussite scolaire;

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par I. Béland et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec présente au ministère de l'Éducation une demande d'espace supplémentaire permanent pour un gymnase à l'école primaire de Portneuf (35, rue Richard, Cap-Santé, QC G0A 1L0).

m) Demande d'espace supplémentaire — École secondaire régionale Riverside

ATTENDU QUE l'école primaire régionale Riverside et l'école secondaire régionale Riverside ont fusionné en un seul bâtiment en 2016-2017;

ATTENDU QU'un tunnel sépare le niveau secondaire et le niveau élémentaire et que le gymnase se trouve du côté primaire du bâtiment;

**21-10.10      Affaires nouvelles (suite)**

m) Demande d'espace supplémentaire – École secondaire régionale Riverside (suite)

ATTENDU QUE l'école primaire régionale Riverside a atteint la limite de sa capacité et ne peut plus partager le gymnase avec les élèves du secondaire ;

ATTENDU QU'il est important pour l'école secondaire régionale Riverside d'avoir son propre gymnase adapté dans son bâtiment ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'autre école secondaire anglophone dans un rayon de 20 kilomètres de l'école secondaire régionale Riverside et que les statistiques démographiques du ministère de l'Éducation indiquent une augmentation des effectifs de cette école au cours des cinq prochaines années ;

ATTENDU QUE les statistiques démographiques ne tiennent pas compte de l'augmentation de la population étudiante observée ces dernières années, les élèves de l'école élémentaire régionale Riverside poursuivant leurs études à l'école secondaire régionale Riverside ;

ATTENDU QUE l'augmentation de la population étudiante entraînera également un besoin de salles de classe supplémentaires et d'une salle de collaboration ;

ATTENDU QUE les directeurs des deux écoles prévoient une augmentation de la population étudiante de plus de 200 élèves, soit environ 225 élèves au cours des cinq prochaines années ;

ATTENDU QUE la capacité d'accueil calculée par le ministère de l'Éducation est de 173 élèves pour l'école secondaire régionale Riverside ;

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec présente au ministère de l'Éducation une demande d'espace supplémentaire pour trois salles de classe, une salle de collaboration et pour la construction d'un gymnase à l'école secondaire régionale Riverside (1770, rue Joule, Jonquière, QC G7S 3B1).

n) Demande d'espace supplémentaire – École primaire de la rive nord

ATTENDU QUE le début des programmes de maternelle quatre ans dans la plupart des écoles primaires fera en sorte que les écoles auront une capacité d'accueil limitée ;

ATTENDU QUE le déménagement des élèves de la rive nord de Québec qui fréquentent actuellement l'école Saint-Vincent augmentera les problèmes de capacité dans les écoles existantes de la région de Québec ;

ATTENDU QU'aucune école n'est physiquement située dans le territoire nord-est de la ville de Québec où la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) a la plus grande population étudiante ;

ATTENDU QUE l'absence d'une école dans cette partie de la ville donne lieu à des temps de transport très longs le matin et après l'école pour que les élèves puissent accéder aux écoles actuelles ;

ATTENDU QUE le temps consacré au transport scolaire ne contribue pas à la mission de la CSCQ qui consiste à soutenir des communautés d'apprentissage dynamiques dans ses écoles afin de permettre aux élèves de recevoir la meilleure éducation possible et de les préparer à réaliser leur plein potentiel ;

Il est PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par J. Robert et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec présente au ministère de l'Éducation une demande de construction d'une nouvelle école primaire dans l'arrondissement Charlesbourg pour mieux desservir la population étudiante du secteur nord-est de la ville de Québec.

o) Demande d'espace supplémentaire – École Jimmy Sandy Memorial

ATTENDU QUE la population bénéficiaire innue augmente à l'école Jimmy Sandy Memorial ;

ATTENDU QUE l'effectif scolaire total augmente à l'école et que cela implique un besoin d'espace supplémentaire ;

o) Demande d'espace supplémentaire – École Jimmy Sandy Memorial (suite)

ATTENDU QUE le programme de petits déjeuners est très populaire et que la grande majorité des élèves déjeunent à l'école et qu'une cafétéria est devenue nécessaire, mais qu'il n'y a pas d'espace disponible dans le bâtiment ;

ATTENDU QUE l'équipe-école souhaite offrir des services éducatifs en français et en anglais afin d'assurer l'éducation de tous les enfants innus pour l'année scolaire 2025-2026 ;

ATTENDU QUE l'objectif est de fournir des installations de qualité afin d'améliorer l'éducation donnée et, par la même occasion, les taux de diplomation ;

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec présente une demande au ministère de l'Éducation pour la construction d'une nouvelle école primaire à Kawawachikamach afin d'accueillir les élèves naskapis et innus du primaire de la région.

p) Demande de remplacement de bâtiment – Trois-Rivières

ATTENDU que le bâtiment de l'école primaire anglophone de la Mauricie est vieillissant ;

ATTENDU que d'importants travaux de rénovation doivent être effectués et que ce type de rénovation nécessiterait le déplacement des élèves ;

ATTENDU qu'il est irréalisable pour la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) de déplacer les élèves dans un autre établissement ;

ATTENDU QUE pour des raisons de distance et de transport, il n'est pas possible de réorganiser autrement l'une ou l'autre de nos écoles en Mauricie ;

ATTENDU QUE le rapport des professionnels réalisé en 2018 mentionne qu'un minimum de travaux de rénovation coûterait plusieurs millions de dollars ;

ATTENDU QUE la CSCQ possède un terrain (lot #1 211 884) qui permettrait la construction d'une nouvelle école ;

p) Demande de remplacement de bâtiment – Trois-Rivières (suite)

ATTENDU QUE cette nouvelle école rendrait possible d'offrir une communauté d'apprentissage dynamique qui permettrait aux élèves du primaire de Trois-Rivières de recevoir la meilleure éducation possible ;

Il est PROPOSÉ par F. Pedneault, APPUYÉ par A. Gosselin et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec présente une demande au ministère de l'Éducation pour la construction d'une nouvelle école sur le lot #1 211 884 en remplacement de l'école primaire anglophone Mauricie (1275, rue Nicolas-Perrot, Trois-Rivières, QC G9A 1C2).

q) Marge de crédit pour la nouvelle école secondaire

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Central Québec (l'« Emprunteur ») souhaite mettre en place un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer les projets d'investissement sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, dont le montant maximal et les échéances devront correspondre aux autorisations du ministre de l'Éducation, requises en vertu de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et de la Loi sur l'administration financière ;

ATTENDU QUE, pour certains besoins à financer en vertu de ces projets, le financement temporaire est initié par la Société québécoise des infrastructures, sur son crédit ;

ATTENDU QUE le financement temporaire de ces besoins financés par la Société québécoise des infrastructures doit périodiquement être transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur, à la demande de la Société québécoise des infrastructures ;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser le régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et d'en approuver les conditions et modalités ;

q) Marge de crédit pour la nouvelle école secondaire (suite)

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QUE ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'administration financière ;

Il est PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par I. O'Gallagher et RÉSOLU à l'unanimité ;

1. QUE, sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour les projets d'investissement sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, selon les caractéristiques suivantes :
  - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre ;
  - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu d'une convention de marge de crédit à intervenir avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies ;
  - c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder les montants autorisés et les échéances déterminées par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre de temps à autre.
2. QUE, pour certains besoins, les demandes d'emprunt par marge de crédit soient initiées par la Société québécoise des infrastructures ;
3. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés, contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, incluant le montant des emprunts effectués par la Société québécoise des infrastructures aux fins des projets de l'Emprunteur ;

## 21-10.10

### Affaires nouvelles (suite)

#### q) Marge de crédit pour la nouvelle école secondaire (suite)

4. QUE l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les demandes d'emprunt par marge de crédit initiées par la Société québécoise des infrastructures, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit ;
5. QUE, lorsqu'une demande est initiée par la Société québécoise des infrastructures, le capital de l'emprunt par marge de crédit soit versé, à la date de l'emprunt, à la Société québécoise des infrastructures, pour et l'acquit de l'Emprunteur, en remboursement des dépenses effectuées pour les projets d'investissement de l'Emprunteur, dont la gestion lui a été confiée ;
6. QUE le Directeur général, la Directrice générale adjointe, le Président ou le Vice-président de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à y consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et toute confirmation de transaction ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit ;
7. QUE la présente résolution entre en vigueur au moment de l'obtention de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation ;
8. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

## 21-10.11

### Rapports des comités

#### a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

#### b) Comité de parents

Aucune rencontre n'a eu lieu.

#### c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Une réunion a eu lieu le 19 octobre 2021. J. Kilganan a fait un rapport détaillé de la réunion.

## **21-10.11      Rapport des comités (suite)**

### **d) Comité consultatif de transport**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **e) Comité de vérification**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **f) Comité d'évaluation du directeur général**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **g) Comité d'éthique et de gouvernance**

Une réunion a eu lieu le 5 octobre 2021. La principale discussion lors de cette réunion a porté sur la Politique sur la rémunération et les dépenses de circonscription du Conseil des commissaires et sur l'embauche de la protectrice de l'élève.

### **h) Comité des ressources humaines**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **i) Comité d'allocation des ressources**

Une réunion a eu lieu le 20 octobre 2021.

## **21-10.12      Association des commissions scolaires anglophones du Québec**

### **a) Rapport du conseil d'administration**

Debbie Ford-Caron a présenté aux commissaires un rapport sur les points suivants :

- Le projet de loi 96
- Le projet de loi 40
- Nomination de la CELA (commission de l'éducation en langue anglaise)
- Congrès de l'ACCCS de 2021
- Assemblée générale annuelle

La prochaine réunion aura lieu le 22 octobre 2021.

### **b) Rapports des comités**

Aucun rapport n'a été fait.

**21-10.13      Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 10 novembre 2021.

**21-10.14      Période de questions**

a) Public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) Commissaires

Il n'y a eu aucune question des commissaires.

**21-10.15      Session à huis clos**

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

**21-10.16      Levée de la séance**

Il a été PROPOSÉ par C. Falle de lever la séance à 20 h 57.

---

Stephen Pigeon  
Directeur général

Stephen Burke  
Président

Approuvé le 10 novembre 2021.